

Séance du 24 septembre 2026

Date de la convocation : 18/09/2026

Date d'affichage convocation : 18/09/2026

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	27	5
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
32	0	0

N°2026-09-156

**Engagement de la CCTC dans le
programme TETE référentiel
Climat Air Energie**

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le 05/10/2026

ID : 030-243000650-20260924-2026_09_156-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six et le vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de l'établissement, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Thierry FÉLINE, Président, en exercice.

Présents : Mme ALBECQ-MEGIAS Noémie - Mme ANJO Marine - Mme BONFIGLIO Guylène - M. BREYSSE Cédric - M. BROUSSES Philippe - M. BUSSAC Yannick - Mme CAUQUIL-HUGON Christel - Mme CAVAILLÉ Nathalie - Mme CHANRON Nicole - M. CREICHE Jean-Philippe - M. CRESPE Charly - M. EHRET Yves - M. FÉLINE Thierry - M. FILHOL Jean-Pierre - M. LAPISARDI Christian - Mme LASHERMES Sandy - M. MANCÉL Thierry - Mme MARCHAND Cristel - M. MARTI Alain - M. MORRA André - Mme MOURRUT Pascale - M. PAPY David - Mme PELLEGRIN-PONSOLE Sophie - Mme PIMIENTO Corinne - M. RAMS Joachim - Mme SCOLLO-OGIER Martine - Mme VANDERBISTE Carine.

Absents ayant donné pouvoir : Mme ANDRÉ-SCANAVINO Chantal pour M. FÉLINE Thierry - M. BONATO Cédric pour Mme MARCHAND Cristel - Mme COMBE Florence pour M. MORRA André - M. DUMONT Christophe pour M. MANCÉL Thierry - M. PÉLISSIER Laurent pour Mme PIMIENTO Corinne.

Secrétaire de séance : Mme LASHERMES Sandy.

M. Philippe BROUSSES, Vice-Président, expose :

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu, le Décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat Air-Energie Territorial,
- Vu les statuts de la Communauté de communes Terre de Camargue et notamment ses compétences en matière de « protection et mise en valeur de l'environnement »,
- Vu la délibération n°2024-02-06 relative à l'approbation du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) de Terre de Camargue,
- Vu l'avis de la Commission Politiques environnementales et développement durable du 7 juillet 2026.

Le programme Territoire Engagé pour la Transition Ecologique (TETE) proposé par l'ADEME répond aux besoins de structuration et de mise en œuvre de politiques territoriales de transition écologique. Il permet d'avoir accès à une méthode éprouvée, des outils opérationnels et un accompagnement sur-mesure et personnalisé. Il a vocation à mobiliser et guider l'ensemble des équipes de la Communauté de communes dans une approche globale et pour des résultats concrets selon 2 référentiels d'actions :

- Le référentiel Climat-Air-Energie,
- Le référentiel Economie circulaire.

Les référentiels sont des outils qui permettent de guider les collectivités, de les aider à prioriser leurs plans d'actions. Chacun d'eux identifie des actions concrètes à mettre en œuvre. Ils guident l'établissement dans sa transition écologique en :

- organisant la gouvernance de sa politique de transition écologique,
- établissant un cadre stratégique avec des objectifs précis sur la base du plan d'actions du PCAET validé,
- élaborant un programme pluriannuel cohérent avec les objectifs adoptés,
- suivant et pilotant la progression des actions.

Le référentiel Climat-Air-Energie va venir évaluer l'œuvre de la Communauté de communes par rapport à sa capacité d'action et va donc juger de son exemplarité. Il est composé de 61 actions, réparties selon 6 axes : Stratégie de planification territoriale – Patrimoine – Approvisionnement en eau, énergie, assainissement – Mobilité – Organisation interne – Coopération, communication.

Le référentiel économie circulaire est quant à lui composé de 21 actions, réparties en 5 axes : Déchets – Piliers de l'économie circulaire – Outils financiers du changement de comportement – Coopération et engagement. La collectivité à la faculté de choisir de s'engager sur un seul référentiel ou les deux.

Avec l'adoption du Plan Climat Air Energie territorial en 2024, la Communauté de communes Terre de Camargue s'est fixé une feuille de route à la hauteur de l'urgence climatique, en se fixant des objectifs ambitieux : diviser par deux les consommations d'énergie et en multipliant par 6 la production d'énergie renouvelable.



L'engagement dans la démarche TETE permettra grâce à un état des lieux et une évaluation menée par le conseiller de l'ADEME, de constater l'avancée de la CCTC dans sa transition écologique. Un travail collaboratif permettra ensuite de guider l'établissement vers un plan d'actions personnalisé et un pilotage des projets plus efficace pour :

- Préparer l'évaluation à mi-parcours du PCAET après 3 ans de mise en œuvre, prévue à l'article R.229-51 du Code de l'Environnement
- Poursuivre l'engagement du territoire dans la transition écologique
- Rendre le territoire attractif et durable
- Viser la sobriété énergétique et environnementale
- Améliorer le cadre de vie et la santé des habitants
- Assurer et préserver les approvisionnements en ressources et en énergie
- Renforcer la résilience face aux changements climatiques

Ce programme permet également de réinterroger le projet de territoire au regard des enjeux de la transition écologique en début de mandature.

Engager la CCTC dans le programme TETE amènera l'établissement à partager une vision commune et stratégique, et à entraîner toutes les directions et les services dans la démarche de transition écologique et d'adaptation au changement, dans la perspective de la révision du PCAET en 2030.

Grâce à des formations adaptées, des outils de communication interne innovants et un challenge collectif, le programme TETE insufflera une véritable culture de la transition écologique au sein des services, permettra de faire reconnaître l'engagement de la CCTC grâce à une labellisation progressive (de 1 à 5 étoiles) et démontrera l'efficacité de l'action publique et motivera les équipes.

L'accompagnement de l'ADEME se formalise par :

- Le financement à hauteur de 70 % d'un conseiller accrédité par l'ADEME pour accompagner l'établissement dans l'élaboration de l'état des lieux et de la stratégie Climat Air Energie et/ou Economie circulaire,
- La mise en réseau des collectivités engagées et la proposition de formation,
- L'accès à un outil de suivi numérique,
- Le soutien financier favorisé pour la mise en œuvre de projets concrets en matière de transition écologique.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'engagement de la CCTC dans le programme TETE référentiel Climat Air Energie ;
- De dire que le cahier des charges orientera sur le référentiel Climat Air Energie et possiblement sur le second Economie circulaire ;
- De désigner M. Philippe BROUSSES, Vice-Président, comme l'interlocuteur de l'ADEME dans cette démarche ;
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter le co-financement de l'ADEME pour l'accompagnement de la CCTC par un conseiller accrédité ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

La Secrétaire de séance,
LASHERMES Sandy

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 25 septembre 2026
Le Président,
Thierry FÉLINE

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication et/ou notification.